



LA RÉFORME ? C'EST TOUJOURS NON !

Après cette journée d'action double qui a fortement mobilisé toute la fonction publique, le gouvernement ne peut plus faire la sourde oreille. Il doit entendre d'une part la colère des fonctionnaires concernant le blocage de leur salaire et la forte perte de pouvoir d'achat qui en résulte et d'autre part les enseignants de collège qui se battent maintenant depuis presque un an contre cette réforme qui va avoir des conséquences désastreuses aussi bien sur les élèves que sur les conditions de travail des collègues. L'augmentation des salaires dans la fonction publique est donc une nécessité, le gouvernement Valls ne peut plus reculer, il est dos au mur sur cette question mais il doit aussi envoyer un signal fort concernant la revalorisation des enseignants, sans quoi la crise de recrutement que l'on constate depuis plusieurs années risque encore de s'aggraver un peu plus. Pour la réforme du collège et le gouvernement qui soutient sa ministre de l'éducation contre vents et marées, c'est juste une question de courage politique, il lui suffit de reconnaître qu'il s'est trompé et faire marche arrière ; cela ne sera pas la première fois qu'une réforme est retirée surtout dans l'enseignement ce qui ne coûte rien si l'on peut dire. Cette réforme ne correspond pas aux attentes des enseignants qui souhaitent une véritable réforme mais qui passe par des programmes plus adaptés, du travail en groupes et des effectifs allégés dans les classes sans oublier une véritable formation continue qui ne se limite pas à quelques journées prises plus ou moins sur le temps de travail enseignant. Maintenant il faut que le gouvernement passe aux actes. Les syndicats de la FSU et notamment ceux de l'enseignement seront extrêmement vigilants et revendicatifs les semaines à venir dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui englobe la valeur professionnelle, le temps de travail, la formation et la qualité de vie au travail véritable enjeu pour l'avenir de la profession.

Laulan Bruno secrétaire académique du SNUIPP/FSU



SOMMAIRE

EDITORIAL

RÉFORME DU COLLÈGE

CONGRÈS

CAPA

NOUVELLE BAISSÉ DES SALAIRES
AU 1ER JANVIER 2016

DÉGEL DES SALAIRES
EN FÉVRIER ?

ADHESION / CONTACT

RÉFORME DU COLLÈGE :

Les formations se mettent en place dans les académies mais non sans mal.

Beaucoup d'inquiétude et de colère chez nos collègues ; ceux qui refusent de se rendre à ces premières journées étant sanctionnés professionnellement et financièrement, les remontées des académies le montrent. Les IPR et les chefs d'établissement, et encore moins les formateurs, n'apportent de réponses concrètes et précises aux nombreuses questions posées par les collègues.

Beaucoup ont l'impression de perdre leur temps. Certain(e)s ont été convoqué(e)s après les dates de formation indiquées sur leur ordre de mission et d'autres n'intervenant pas en collège ont reçu une convocation.

Les premières DGH arrivent dans les collèges. D'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre, on voit là les 2H45 de marges profs attribuées non pas au nombre de divisions mais par groupes de 30 élèves (y compris en 6ème) il fallait y penser, il n'y a pas de petites économies pour le ministère ; là les marges non attribuées en SEGPA (et donc un éventuel report de la réforme), là des dotations supplémentaires pour sauver les classes bilangues, à Paris par exemple, mais d'une manière assez générale un manque d'heures significatif pour respecter les moyens annoncés au début.

Alors que faire ? Soit boycotter mais c'est s'exposer au retrait d'un trentième de salaire ou y aller et refuser toute charge de travail supplémentaire. Il ne faut pas que notre temps de travail explose. Nous devons d'abord défendre nos conditions de travail parce qu'elles se sont dégradées ces dernières années avec l'augmentation des effectifs par classe et des missions supplémentaires en nombre. C'est la ligne de conduite à tenir face à cette réforme que la majorité des enseignants rejette avec une grande partie de la société civile. La journée de grève du 26 janvier l'a encore démontré par une forte mobilisation ; cette réforme ne se fera pas si les personnels continuent à s'y opposer, donc il ne faut rien céder.

CONGRÈS :

Les congrès FSU et SNUIPP se tiennent tous les trois ans et tous les deux ans pour le SNES, voici les dates :

→ congrès national de la FSU : 1er au 5 février 2016 au Mans.

→ congrès national du SNUipp-FSU : 6 au 10 juin 2016 à Rodez.

→ Congrès national du SNES-FSU : 28 mars au 1er avril 2016 à Grenoble.

Les congrès nationaux seront précédés par des congrès départementaux (et académique pour le SNES) auxquels chaque syndiqué(e) peut assister.

CAPA :

Les deux CAPA des PEGC auront lieu les mercredis 3 février et 6 avril : la première sur le mouvement inter, l'avancement d'échelon et la préparation en amont du mouvement intra et des promotions de grade,

et la deuxième sur la notation, le mouvement intra, les postes adaptés, les promotions de grade et les questions diverses (départ en retraite...)

Ci-dessous la déclaration pour la CAPA de février concernant le mouvement inter.

Déclaration des élu(e)s SNUipp/SNES/SNEP- FSU à la CAPA des PEGC de l'académie de Bordeaux du mercredi 3 février 2016

Monsieur le Recteur,

L'année dernière, au niveau national, 6 collègues PEGC seulement ont déposé une demande de participation au mouvement inter académique. 5 d'entre eux ont obtenu satisfaction. Le nombre de demande reste marginal, conséquence directe de l'extinction des corps PEGC depuis de nombreuses années. Cependant, nous regrettons que tous n'obtiennent pas satisfaction alors que l'on constate chaque année dans les académies, l'ouverture de nombreux postes suite au départ en retraite des PEGC.

Si nous pouvons noter la bienveillance de l'administration centrale à satisfaire les demandes des collègues, nous tenons cependant à souligner le fait que le droit à muter est totalement impossible dans certaines académies qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée en toute illégalité.

Il n'est donc pas acceptable que les quelques PEGC qui demandent à muter n'obtiennent pas tous satisfaction en raison d'iniquités de traitement dans les académies.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas recevable notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints, de surcroît pour un corps dont l'âge moyen des collègues, tous en fin de carrière, est proche de 58 ans.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élu(e)s SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie et de bien vouloir transmettre cette déclaration à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.

NOUVELLE BAISSÉ DES SALAIRES AU 1ER JANVIER 2016 :

Les enseignants verront à nouveau leur salaire net baisser en janvier. Une baisse mensuelle de 8 à 14,50 € en fonction de l'échelon. En cause, l'augmentation du prélèvement pour pension civile qui passe de 9,54 % à 9,94 % du traitement brut.

Exemples :

→pour un PEGC au dernier échelon (5ième) de la classe exceptionnelle, la perte mensuelle sera de 14,50 euros, soit 174 euros par an,

→pour un PEGC au 4ième échelon de la classe exceptionnelle, la perte mensuelle sera de 13,72 euros, soit 164 euros par an,

→pour un PEGC au 3ième échelon de la classe exceptionnelle, la perte mensuelle sera de 12,87 euros, soit 154 euros par an.

Cette mesure vient s'ajouter au gel, pour la sixième année consécutive, du point d'indice de la fonction publique. Le décrochage salarial des enseignants continue donc à se creuser. Pour le SNES et le SNUipp-FSU, il est grand temps de reconnaître enfin le travail et le professionnalisme des personnels de l'éducation nationale et de rendre ses métiers attractifs. Il s'agit là d'une exigence autant matérielle que morale pour un métier à haute qualification.

INDICE	TRAITEMENT BRUT MENSUEL	TRAITEMENT NET MENSUEL		
		ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
612	2 833,73 €	2 377,10 €	2 328,26 €	2 303,82 €
642	2 972,64 €	2 493,63 €	2 442,38 €	2 416,75 €
658	3 046,73 €	2 555,78 €	2 503,25 €	2 477,00 €
664	3 074,51 €	2 579,08 €	2 526,08 €	2 499,59 €
695	3 218,05 €	2 699,50 €	2 644,02 €	2 616,28 €
741	3 431,04 €	2 878,16 €	2 819,01 €	2 789,43 €
783	3 625,51 €	3 041,29 €	2 978,79 €	2 947,54 €

DÉGEL DES SALAIRES EN FÉVRIER ? CEST PAS GAGNÉ ! POURTANT LES FONCTIONNAIRES ONT FAIT FAIRE DE BELLES ÉCONOMIES !

Dans le journal « *Les Echos* » du 14 janvier, Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, continue d'entretenir le flou sur un éventuel dégel du point d'indice des salaires des fonctionnaires à l'occasion du rendez-vous salarial prévu en février. « *C'est une possibilité* », a-t-elle admis. Mais en prenant soin d'ajouter: « *On verra en fonction de la croissance, mais aussi des dépenses supplémentaires; les fonctionnaires le comprennent quand on crée 9.000 emplois de plus* ». L'éclaircie pour les salaires des fonctionnaires, bloqués depuis maintenant plus de cinq ans, n'est donc pas encore décidée par le gouvernement.

Surtout que lors d'un interview plus récent à la « *Gazette.fr* » elle persiste en déclarant: « *Le Premier ministre a décidé d'appliquer le protocole « PPCR » dans son intégralité. Le rendez-vous salarial inscrit dans ce texte aura bien lieu fin février* », mais rajoute aussitôt « *Aujourd'hui, personne ne peut estimer quelle pourra être la hauteur du geste par rapport à la reprise de la croissance* ». De plus le chiffre avancé par la Ministre de la Fonction publique de 7 Mds d'économies réalisées par les fonctionnaires minore grandement ces économies. Rien qu'en 2015, la perte annuelle due à

l'inflation cumulée non compensée depuis 2010 se monte à plus de 9 Mds. Si on ajoute la hausse des cotisations retraites, on dépasse les 12 Mds pour 2015. Et au total depuis 2010, les pertes cumulées par l'ensemble des fonctionnaires se montent ainsi à près de 50 milliards. Belle cure d'austérité ! (sources Insee/DGAFP)
Depuis juillet 2010, le gel du point d'indice a conduit à une perte moyenne de 200 euros environ par mois pour un enseignant en milieu de carrière. Pour le SNES et le SNUipp-FSU, il serait impensable que le rendez-vous salarial promis par le gouvernement ne débouche pas sur un véritable rattrapage salarial, surtout qu'avant 2010 il y avait déjà une perte de pouvoir d'achat réelle due aux augmentations insuffisantes. Il faut rappeler aux ministres qui nous gouvernent que si ce n'est juste qu'un problème de finance ils peuvent aussi utiliser l'argent de la fraude fiscale qui s'élève à 80 milliards comme chacun le sait maintenant ; il faut juste un peu de volonté politique pour faire revenir l'argent dans les caisses. La Cour des comptes estime le coût d'une hausse de 1% de la valeur du point d'indice à 1,75Mds pour l'ensemble des 5,5 millions de fonctionnaires.

CONTACTER LE SNES

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41

Courriel : s3bor@snes.edu
www.bordeaux.snes.edu
twitter : @SNESBordeaux

Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h



Pour votre retraite, vous pouvez contacter Philippe Jeanjean au SNES Bordeaux, du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu

SNUIPP-FSU

PEGC



Académie de BORDEAUX

Bulletin d'adhésion PEGC au SNUIPP-FSU

Année scolaire 2015 / 2016

(à renvoyer à votre département d'exercice voir adresse ci-dessous)

DEPARTEMENT D'EXERCICE (à entourer)

24

33

40

47

64

Nom : Nom de jeune fille :
Prénom :
Date de naissance : / / Téléphone : Courriel :
Situation administrative : Temps partiel – Disponibilité – Retraité(e) – Autre :
Adresse personnelle : Ville :
Code postal :
Etablissement d'exercice : Ville :
Code postal :
Echelon : Montant de la cotisation : Syndiqué(e) 2014/15 ? oui / non

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PEGC Cl. Norm.					124	130	136	144	151	160	169
PEGC	143	151	160	169	191	205	66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu !				
H.C.											
PEGC	191	207	217	231	244		Soit 6 euros par mois pour un PEGC à la C.E. au 3^{ème} échelon				
C.E.											

Retraité(e)s : 95 € ; Disponibilité 75 €
Temps partiel : cotisation X quotité travaillée ; ex : 217x0,83=180,11€

Je choisis de payer ma cotisation :

□ En 1 fois :

Chèque de€ à l'ordre du SNUIPP

ou mon département

□ En 4 fois :

Chèques de€ à l'ordre du SNUIPP

ou mon département

Précisez le numéro du département

SNUIPP 24

Bourse du Travail, 26 rue Bodin
24029 PERIGUEUX Cedex

SNUIPP 33

Bourse du Travail, 44 cours Aristide Briand
33000 BORDEAUX Cedex

SNUIPP 40

Maison des syndicats, 97 place de la caserne Bosquet
40 000 MONT DE MARSAN

SNUIPP 47

169 bis avenue Jean-Jaurès
47000 AGEN

SNUIPP 64

66 rue Montpensier 64 000 PAU

05 53 08 21 25

05 56 31 26 63

05 58 933 933

05 63 68 01 92

05 59 80 28 27

Le SNUIPP pourra utiliser les informations ci-dessus pour adresser la revue nationale « Fenêtres sur Cours ». Je demande au SNUIPP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par la loi du 06/07/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section du SNUIPP.